



Un rôle au quotidien riche et varié

- Vous accueillez 3 personnes âgées ou handicapées dans une villa spécialement conçue ;
- Vous logez avec votre famille dans l'un des 2 appartements tout confort de l'étage ;
- Les repas sont pris avec votre famille et les Résidents dans la salle à manger commune ;
- Vous prenez en charge les tâches quotidiennes (repas, ménage, linge, aide à la personne, etc...) et veillez au bien-être des Résidents en favorisant les interactions et en proposant des animations adaptées.



CONTACT :
Muriel Raphanaud • 05.53.64.01.63
postuler@villas-edeniales.fr
Accueil des Sages
47350 Escassefort

EMPLOYEUR :
GCMS
"L'accueil familial du Sud Ouest"
Mairie
47140 TRENTELS
05 53 41 60 72



www.villas-edeniales.fr

création graphique
P&P

Le public des Personnes Âgées ou Adultes Handicapés vous intéresse ?

Vous souhaitez une activité à domicile bien rémunérée ?

Devenez Accueillant familial salarié



Un métier d'avenir à vocation humaine

Les Villas Edeniales® : une solution optimale d'accueil familial salarié

Le principe :

Il s'agit d'associer **2 ou 3 villas entre elles** et de faire vivre dans chaque Villa 3 Résidents (Personnes Âgées et/ou Adultes Handicapés) avec la famille de l'Accueillant sur 2 niveaux.

Créateur de lien social fort, ce concept permet de respecter l'indépendance de chacun dans un cadre de vie convivial et familial, **sur 300 m²**.

Soucieux de préserver le mode de vie et les habitudes des personnes, les Villas Edeniales® offrent à chaque Résident un **studio meublé d'environ 25 m²** tout confort, ainsi qu'un jardin privatif qui permet **l'accueil d'un animal de compagnie**.

En rez-de-chaussée, la mise à disposition d'une salle à manger, d'un salon spacieux ainsi que d'un **espace commun chaleureux entre les villas** favorise les échanges et les rencontres.

Rez-de-chaussée / Plan masse villas triplex



Vue d'un Rez-de-Chaussée



Vue d'un étage



À l'étage, **2 appartements** permettent de recevoir la famille de l'Accueillant titulaire et celle de l'Accueillant remplaçant, soit **2 Accueillants familiaux par villa**. Ce milieu de vie familial respecte l'indépendance des Résidents tout en mettant à disposition des lieux de rencontre qui permettent la **mixité générationnelle**, ce qui en fait une réponse concrète à l'isolement que subit traditionnellement la population âgée et handicapée.

Le métier d'Accueillant familial salarié vous intéresse ?

Une formation rémunérée et diplômante

Pour garantir un service de qualité et vous permettre d'apporter une réponse adaptée aux besoins de vos futurs Résidents (aide à la personne, restauration, activités de loisirs, etc...), vous suivrez une **formation gratuite et rémunérée** (selon votre statut) de 1200 heures pour obtenir le **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale** (reconnu de niveau V), en plus de l'agrément obligatoire dispensé par le Conseil Général.

A l'issue de cette étape, vous recevrez 154 heures annuelles de formation complémentaire pour vous perfectionner, acquérir la polyvalence indispensable à vos futures fonctions et accéder au titre d'«Hôte(sse) de vie».

Un métier stable et encadré, avec de précieux avantages :

Pour L'Accueillant :

- **statut reconnu et contrôlé** (agrément obligatoire auprès du Conseil Général)
- contrat de travail signé avec le Groupement de Communes (employeur)
- contrat d'accueil signé avec l'accueilli
- garanties de l'employeur
- **formation initiale rémunérée** de 1200h
- **formation continue** assurée, avec accès au diplôme de " Hôte/Hôtesse de vie " (reconnu de niveau V+)
- **statut d'agent territorial** de la fonction publique (non titulaire)
- **sécurité d'un emploi salarié**
- avantages du travail à domicile : économie sur les frais de transport et de garde d'enfants
- rémunération mensuelle comprise entre 1500€ et 1800€ nette
- 107 jours de congés par an

